Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_26-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, Mme PERRIN, M. LE FÉE, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, Mme GOURVÈS, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, Mme KERDAVID, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, M. PELLETIER, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, Mme PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à Mme GUÉMENÉ, Mme BROTONNE à Mme PERRIN.
- Absent : Mme LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FONCIER

Question n° 26 : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CB N° 657- OAP DE KERNER - SEBASTOPOL

EXPOSÉ de Mme PERRIN, ADJOINTE A L'URBANISME

La parcelle cadastrée CB N° 657 se situe dans le périmètre de l'OAP de Kerner destinée à la création de logements. Le permis d'aménager prévoit l'aménagement de 12 lots libres et de 1 lot social. Le promoteur de l'opération a donc sollicité la commune pour acquérir la parcelle CB N°657, issu du domaine privé communal et d'une contenance estimée à 609 m².

Cette cession a été soumise à l'évaluation du Domaine. La valeur estimée du ce terrain est de 21 294 € assortie d'une marge d'appréciation de 15 %. Soit un montant moyen de 36 € / m². Il est proposé de retenir cette valeur comme prix de cession.

DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis des services du Domaine en date du 29 septembre 2025 ;

— VU l'avis de la Commission Cadre de vie en date du 25 septembre 2025 ;

— CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée CB N° 657 fait partie du domaine privé communal et est située sur l'emprise de l'OAP de Kerner pour laquelle un permis d'aménager a été délivré ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_26-DE

COMMUNE DE RIANTEC

— D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée CB N°657 d'une superficie estimée à 609 m2 située à Kerner ;

— DE FIXER le prix de vente de ces parcelles à 36 € / m^2 ;

— DE DIRE que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;

— D'AUTORISER le maire à signer la promesse et l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires ;

— DE DONNER tous pouvoirs au maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Avis du Domaine du 29 septembre 2026 (Annexe 27)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD